



Assemblée générale

Distr. générale
5 février 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 117 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application des décisions 52/466 et 53/475 de l'Assemblée générale, en date des 31 mars 1998 et 8 juin 1999, par lesquelles l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer de l'informer régulièrement des activités du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux. On y trouvera des renseignements sur les résultats des trois cycles de financement de l'année d'activité en cours ainsi que sur les progrès réalisés dans chacun des domaines d'action privilégiés des programmes. Les informations contenues dans le présent rapport complètent celles qui sont parues dans les précédents rapports du Secrétaire général (A/53/700 et Add.1 et A/54/664 et Add.1 à 3).

Les États Membres noteront qu'un montant total de 75 millions de dollars environ a été alloué pour l'année 2000. La majorité des dons, d'un montant total de 42 millions de dollars, servira à financer des projets relatifs aux femmes et à la population tandis qu'au total 9 millions de dollars ont été approuvés pour les projets relatifs à la santé des enfants, 17 millions pour les projets relatifs à l'environnement et 7 millions pour les projets relatifs à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme et au renforcement des capacités institutionnelles. Le partenariat entre le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et la Fondation pour les Nations Unies ayant été lancé en 1998, un montant total de 326 millions de dollars avait été affecté à des projets à la fin de 2000.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	3
II. Programmes	5–34	3
A. La santé des enfants	5–10	3
B. Les femmes et la population	11–18	4
C. Environnement	19–27	5
D. Paix, sécurité et droits de l’homme	28–30	7
E. Contrôle et évaluation	31–34	7
III. Créer des partenariats et diversifier les activités	35–37	8
IV. Cycles de financement	38–43	8
V. Arrangements opérationnels et financiers	44–45	9
VI. Conclusions	46–48	10
<i>Annexe</i>		
Projets financés par la Fondation pour les Nations Unies		11

I. Introduction

1. Le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux a été créé par le Secrétaire général en mars 1998 pour servir d'intermédiaire entre l'ONU et la Fondation pour les Nations Unies, l'organisme public de bienfaisance établi par M. Ted Turner pour distribuer sa contribution de 1 milliard de dollars à l'appui de l'ONU. Placé sous la direction d'un directeur exécutif, le Fonds opère sous la conduite de la Vice-Secrétaire générale et dans le respect du programme de réformes du Secrétaire général.

2. L'une des principales responsabilités du Fonds est de faciliter l'élaboration de programmes-cadres et de collaborer avec le système des Nations Unies pour sélectionner des projets originaux et de grande portée qui leur soient conformes. Le Fonds demande aux organismes des Nations Unies du monde entier de lui soumettre des propositions de projet, en encourageant la collaboration entre les entités du système et entre l'ONU et la société civile, notamment les organisations non gouvernementales. Il étudie aussi les propositions de projet en consultation avec la Fondation pour les Nations Unies. Ces propositions sont soumises au Conseil consultatif¹ du Fonds dont les recommandations sont ensuite transmises au Conseil d'administration de la Fondation pour approbation finale.

3. Le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et la Fondation pour les Nations Unies favorisent aussi de nouveaux partenariats et alliances avec diverses sources, comme les philanthropes privés, d'autres fondations, les milieux d'affaires et les donateurs internationaux et bilatéraux.

4. Les États Membres se souviendront que l'année 1999 a été pour l'essentiel consacrée à la planification et au choix des grands thèmes des programmes qui seraient appuyés par le partenariat entre le Fonds et la Fondation. Pour trois de ces thèmes, à savoir la santé des enfants, les femmes et la population et l'environnement, les programmes-cadres ont été mis définitivement au point et diffusés auprès des intéressés (voir A/54/664 et Add.1 à 3). Pour le quatrième domaine d'activité, la paix, la sécurité et les droits de l'homme, il a été décidé que l'on commencerait à travailler sur le programme-cadre en 2000.

II. Programmes

A. La santé des enfants

5. Un montant total de 8,5 millions de dollars a été approuvé au titre de projets relatifs à la santé des enfants en 2000. L'enveloppe totale de ce programme-cadre s'élève actuellement à 128,3 millions de dollars (dont 55 millions fournis par d'autres donateurs).

6. En 2000, le Fonds et la Fondation se sont surtout efforcés d'aider les organismes des Nations Unies à terminer les propositions approuvées en 1999. Tous les projets approuvés en 2000 ont été signés depuis et sont en cours d'exécution. Le programme-cadre sur la santé des enfants prévoit trois domaines d'intervention : éradication de la poliomyélite, prévention du tabagisme et réduction de la mortalité infantile. Le Fonds entend fournir quelque 20 millions de dollars par an au projet relatif à la santé des enfants, conformément aux priorités arrêtées par l'ONU.

7. L'un des principaux volets du programme-cadre sur la santé des enfants prévoit d'appuyer l'Initiative mondiale d'éradication de la poliomyélite conduite par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en collaboration avec Rotary International et le Center for Disease Control and Prevention (centre de contrôle sanitaire) des États-Unis d'Amérique. Vers la fin de 2000, les contributions directes du Fonds à cette initiative s'élevaient à 24 millions de dollars. D'autres succès ont été remportés dans la création de nouveaux partenariats; par exemple, la Bill and Melinda Gates Foundation a alloué 50 millions de dollars à l'initiative de lutte contre la polio par le biais du Fonds et de la Fondation. L'enveloppe totale consacrée à cette initiative est donc passée à plus de 74 millions de dollars.

8. L'appui apporté par la Fondation à l'initiative de lutte contre la polio a permis à l'OMS et à l'UNICEF de vacciner des millions d'enfants en République démocratique du Congo. Des préparatifs sont en cours pour administrer le vaccin contre la polio à près de 7,6 millions d'enfants dans cinq autres pays ravagés par la guerre : Afghanistan, Libéria, Sierra Leone, Somalie et Soudan.

9. La prévention du tabagisme chez l'enfant est un autre domaine d'intervention prioritaire du programme-cadre. L'Initiative pour un monde sans tabac de l'OMS reçoit le concours de plusieurs projets financés par la

Fondation visant à dissuader les enfants de se laisser tenter par le tabac. En 2000, plus d'un million de dollars ont été fournis à l'appui de la onzième Conférence mondiale sur le tabac ou la santé organisée à Chicago, aux États-Unis, en août 2000. Les problèmes juridiques et législatifs en jeu et le rôle des médias et de l'éducation figurent parmi les autres aspects traités dans le cadre des projets du Fonds et de la Fondation.

10. Pour ce qui est de la réduction de la mortalité infantile, l'effort de soutien se concentre sur l'administration durable des vaccins, le renforcement des apports en oligo-éléments et la prévention de la propagation du VIH/sida chez les jeunes. Les projets mis en œuvre dans ce domaine sont nettement orientés vers les besoins de la communauté. On peut citer en exemple l'initiative pour le traitement intégré des maladies infantiles, qui vise à mieux sensibiliser les communautés et à les associer plus étroitement aux travaux. Dans ce cas, comme dans celui de la prévention de la propagation du VIH/sida, des synergies et des complémentarités bien définies se mettent en place avec le programme-cadre sur les femmes et la population, une importance de plus en plus grande étant accordée aux adolescents et à la transmission de l'information par les camarades. Les premiers projets pilotes du volet VIH/sida dans ce domaine ont donné lieu à de tels progrès que pendant la campagne de financement d'octobre/novembre, on a approuvé la prolongation du projet de prévention de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant.

B. Les femmes et la population

11. Un montant total de 42 millions de dollars a été approuvé en 2000 au titre de 24 projets relatifs aux femmes et à la population (voir annexe). L'enveloppe totale de ce programme-cadre dépasse actuellement les 84 millions de dollars.

12. Le programme-cadre a été définitivement mis au point vers la fin de 1999 (voir A/54/664/Add.2). Il définit deux grands domaines d'intervention prioritaires : l'amélioration des conditions de vie des adolescentes et l'amélioration des soins de santé en matière de sexualité et de reproduction. La Fondation pour les Nations Unies entend allouer quelque 30 millions de dollars par an au programme-cadre sur les femmes et la population, conformément aux priorités arrêtées par l'ONU.

13. Le programme-cadre a été diffusé au début de 2000 auprès des partenaires des Nations Unies intéressés, qui ont été priés de soumettre des cadres conceptuels de deux pages pour les projets. Plus de 100 descriptifs de ce type ont été reçus et examinés par le Fonds et la Fondation qui ont déterminé s'ils se rapportaient ou non aux domaines prioritaires du programme-cadre. Sur ce nombre, comme on l'a indiqué plus haut, 24 projets ont donné lieu à des propositions en bonne et due forme dont le financement a été approuvé par les Conseils d'administration du Fonds et de la Fondation.

14. Les adolescentes font l'objet d'une intervention prioritaire dans le programme-cadre car ce groupe est rarement ciblé de manière globale. Les projets exécutés dans ce domaine visent à émanciper les adolescentes en leur donnant accès à des structures leur permettant de s'exprimer, d'améliorer leur degré d'instruction par le biais de l'enseignement scolaire ou extrascolaire et de participer à des activités économiques et sociales. Ainsi, on s'est efforcé d'associer les adolescentes et leurs communautés aux étapes de la désignation et de la formulation des projets, en s'assurant que les interventions proposées répondent bien aux besoins de ces jeunes filles et soient conformes aux particularités et aux pratiques culturelles locales. Cet effort s'est traduit par un large éventail de projets : par exemple, en Mauritanie, l'un des projets a mis l'accent sur l'enseignement scolaire, en Mongolie, on s'est attaché à faire évoluer les comportements, et à Sao Tomé, à assurer à la population des moyens d'existence durables.

15. Le programme-cadre sur les femmes et la population avait un autre axe d'intervention prioritaire, l'amélioration des informations et des services relatifs aux soins de santé en matière de sexualité et de reproduction, s'agissant notamment de la planification familiale, de l'amélioration des services d'accouchement, des soins de santé prénatals et postnatals et de la prévention et du traitement des maladies sexuellement transmissibles, dont la prévention de la propagation du VIH/sida. Ce dernier volet a fait l'objet d'un effort particulier du fait de l'importance que lui a accordée le Secrétaire général dans son rapport du millénaire (A/54/2000) qui recommande que l'on se fixe explicitement pour but de réduire le taux d'infection par le VIH chez les 15 à 24 ans. Ainsi, tous les projets approuvés pour les femmes et la population au cours de la huitième campagne de financement, tenue en octobre/novembre 2000, ont mis l'accent sur la prévention

du VIH/sida et le montant total des allocations à ce titre a atteint 9 millions de dollars, soit plus de la moitié du total approuvé pendant la campagne.

16. La complexité, l'ampleur et les conséquences plurielles de l'épidémie du VIH/sida continuent d'appeler un effort concerté des institutions spécialisées et des fonds et des programmes de l'ONU à l'échelle des pays. Ainsi, la Fondation pour les Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux ont resserré leur collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) et ont encouragé la programmation conjointe. De fait, toutes les propositions de projet reçues d'Afrique australe – une zone géographique qui a été plus particulièrement choisie parce qu'elle enregistrait les plus hauts taux d'infection par le VIH/sida – ont été élaborées par des groupes thématiques de pays, dans le cadre du premier effort de programmation conjointe de la sous-région. Il convient de noter que la plupart des projets approuvés lors de la huitième campagne de financement ont été mis au point de manière concertée.

17. Les projets approuvés en 2000 se distinguent par l'importance qu'ils accordent aux jeunes, à la participation communautaire et à la transmission de l'information par les pairs. On s'attachera en particulier à assurer que les adolescents, qui souvent n'ont pas accès à l'information ou aux moyens de contraception nécessaires, puissent se rendre dans des centres d'accueil pour poser des questions et recevoir des renseignements et de l'aide. Ces projets visent à informer et éduquer par l'intermédiaire de services volontaires de conseils et d'examen médicaux ou de centres de santé en matière de reproduction axés sur les besoins des jeunes.

18. Une approche intégrée, mieux ciblée, a été élaborée pour le programme-cadre sur les femmes et la population. Des programmes plus étendus ont remplacé les projets ponctuels relevant de l'approche antérieure, plus fragmentée, qui a précédé la mise au point du programme-cadre. Ces programmes de plus grande ampleur facilitent aussi le contrôle de l'application – par les organisations ou par la Fondation pour les Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux. Par ailleurs, des méthodes adaptées aux pays sont utilisées pour appliquer ces programmes, qui ont le même objectif global. Cela donne une excellente occasion de comparer diverses expériences et d'en tirer les enseignements voulus.

C. Environnement

19. En 2000, la Fondation pour les Nations Unies a accordé 14 subventions d'un montant total de 16,7 millions de dollars à des projets des Nations Unies dans le domaine de l'environnement. Une somme de 3,6 millions a été affectée au domaine de l'énergie et des changements climatiques, 6,4 millions à la diversité biologique et 6,7 millions à d'autres aspects de l'environnement, soit un total de 60,8 millions de dollars sur trois ans, répartis entre 43 projets (voir annexe).

20. Compte tenu de l'intérêt particulier que la Fondation porte aux domaines de la diversité biologique et de l'énergie durable et des changements climatiques, il a été décidé dès 1999 qu'au lieu d'avoir un cadre de programme unique sur l'environnement, il serait préférable d'en créer deux distincts; un groupe du programme-cadre sur la diversité biologique et un sur l'énergie durable et les changements climatiques ont donc été constitués, réunissant des représentants de haut niveau des organismes des Nations Unies dont le mandat est étroitement lié à ces domaines thématiques, afin de mettre au point les programmes-cadres correspondants.

1. Diversité biologique

21. La stratégie du Groupe du programme-cadre en matière de diversité biologique couvre deux grands objectifs. Le premier est de favoriser une action efficace pour la diversité biologique en utilisant les zones protégées désignées comme sites du patrimoine mondial pour mettre en application les principaux objectifs de la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel et d'autres conventions et accords sur l'environnement, comme la Convention sur la diversité biologique. Ces sites sont proposés par les pays où ils sont situés et retenus par l'ONU pour leur valeur universelle exceptionnelle. Le deuxième objectif de la stratégie est d'oeuvrer en faveur de la protection des récifs coralliens dans le monde entier en favorisant l'application stratégique du cadre d'action de l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens, adoptée par 80 pays en 1995. Le Conseil consultatif du Fonds et le Conseil d'administration de la Fondation ont approuvé la composante du programme-cadre pour la diversité biologique consacrée au patrimoine mondial en novembre 1999. Le Fonds a officiellement demandé des proposi-

tions de projets dans ce domaine à ses partenaires des Nations Unies en janvier et en novembre 2000. La phase active de la composante de la stratégie consacrée aux récifs coralliens, sur quatre ans, à savoir le Programme du réseau d'action international en faveur des récifs coralliens, sera officiellement présentée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) au Conseil consultatif du Fonds et au Conseil d'administration de la Fondation pour examen et approbation en mars 2001.

22. Les interventions prévues dans cette composante visent à aider les pays en développement à bénéficier au mieux de la préservation de la flore et de la faune, tout en respectant les besoins locaux en matière de développement. Parmi les activités appuyées par la Fondation aux niveaux national et régional, on peut citer les efforts pour promouvoir le contrôle et l'élimination d'espèces envahissantes dans les îles Galapagos; une initiative à l'appui du développement d'opportunités économiques pour les communautés voisines de sites du patrimoine mondial par la fourniture de subventions ciblées; un projet de conservation de l'habitat des populations menacées de tigres et de rhinocéros dans le parc national royal de Chitwan au Népal; l'assistance au Gouvernement du Suriname pour préserver une vaste zone de forêt tropicale faisant partie de la nouvelle réserve centrale naturelle du Suriname; et un programme visant à encourager le tourisme durable par des activités intégrées dans plusieurs sites du patrimoine mondial.

2. Énergie durable et changements climatiques

23. En novembre 2000, le Conseil consultatif du Fonds et le Conseil d'administration de la Fondation ont adopté le Programme-cadre pour l'énergie durable et les changements climatiques. Les partenaires d'exécution doivent désormais faire des soumissions qui seront examinées lors du cycle de financement de mars 2001.

24. Dans la droite ligne du rapport du millénaire du Secrétaire général, le cadre identifie trois domaines prioritaires pour les investissements de la Fondation. L'un de ces domaines est la promotion des approches viables et commerciales en ce qui concerne la fourniture de services d'énergie renouvelable à l'échelle des communautés. L'accent est mis sur des systèmes d'énergie durables ruraux dans les communautés, liés à une utilisation productive et à des activités rémunératrices afin de répondre aux besoins en énergie des ha-

bitants des pays en développement qui n'ont pas accès aux services énergétiques et électriques de base. Le deuxième domaine concerne l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les secteurs industriel, résidentiel et commercial par des politiques et des programmes dépendant des forces du marché. Le troisième domaine concerne le mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques permettant d'aider les pays en développement à faire face au problème des changements climatiques en ayant recours au secteur privé. Une élaboration plus approfondie de l'axe stratégique de cet élément du programme-cadre est prévue à la suite de la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et le règlement de problèmes opérationnels et institutionnels du mécanisme pour un développement propre.

25. L'objectif stratégique de ce cadre est de produire des résultats concrets et transposables au niveau des pays, qui favorisent le développement durable, montrent des liens nets entre les changements climatiques et les systèmes d'énergie durable et sont conformes aux mandats et priorités des Nations Unies. L'accent est mis en particulier sur des initiatives intersectorielles orientées vers le marché faisant intervenir des partenariats étroits avec des organisations non gouvernementales, des entrepreneurs, le secteur privé et des contreparties du secteur public au niveau local, ainsi que sur les initiatives qui promettent un fort impact par rapport aux fonds nécessaires.

26. Les projets en cours appuyés par la Fondation pour les Nations Unies dans ce domaine incluent notamment un programme novateur d'aide à des entreprises autonomes rurales de service énergétique dans plusieurs pays d'Afrique; un projet visant à promouvoir l'utilisation étendue de biomasse gazéifiée pour la génération combinée de chaleur et d'électricité dans des zones rurales de Chine; une initiative visant à accélérer l'adoption de normes et de certificats d'efficacité énergétique pour les appareils et les équipements électriques et l'éclairage dans plusieurs pays et un projet visant à améliorer les investissements dans le domaine de l'efficacité énergétique dans les pays d'Europe orientale et de la Communauté d'États indépendants. La Fondation était également l'une des principales sources de financement du rapport « Perspectives énergétiques mondiales », établi par le Programme des Nations

Unies pour le développement (PNUD), le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et le Conseil mondial de l'énergie, afin d'enrichir le débat international sur l'énergie pour le développement durable par rapport aux objectifs d'Action 21.

27. Parmi les autres initiatives mondiales pour l'environnement appuyées par la Fondation, on peut citer l'assistance apportée à la Commission mondiale sur les barrages, par l'intermédiaire du PNUE, ainsi que l'évaluation du millénaire sur les écosystèmes, une entreprise de grande envergure visant à déterminer l'état actuel des écosystèmes mondiaux et leur capacité à satisfaire les besoins de la population dans les domaines de l'alimentation, de l'eau propre, de la santé, de la diversité biologique et d'autres biens et services sous forme d'écosystèmes. Après deux ans de consultations intensives avec un échantillon varié de parties prenantes au niveau mondial, la Commission mondiale sur les barrages a achevé son rapport intitulé « Dams and Development: A New Framework for Decision-making ». Le rapport, publié en novembre 2000, est un examen global et indépendant des barrages existant dans le monde décrivant les résultats techniques, financiers et économiques des barrages, ainsi que leur incidence du point de vue environnemental et social.

D. Paix, sécurité et droits de l'homme

28. Le quatrième domaine de programme de la Fondation pour les Nations Unies concerne la paix, la sécurité et les droits de l'homme, en particulier l'éducation et la formation en matière de prévention des conflits, la sensibilisation au problème des armes légères, les droits de l'homme et les mesures préventives. Des efforts sont également axés sur l'autonomisation et le renforcement des capacités institutionnelles.

29. Le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux a organisé une réunion en décembre 2000 pour mettre au point une stratégie générale dans ce domaine, à partir de laquelle un projet de cadre sera établi avant mars 2001. Ce document sera présenté pour examen au Conseil consultatif du Fonds, puis au Conseil d'administration de la Fondation pour approbation, et sera à son tour la base du financement de programmes et de projets dans ce domaine. Les principaux participants à la mise au point de ce cadre sont le Département des affaires politiques, le Département des affaires de désarmement, le Département des affaires économiques et sociales, le Haut Commissariat des

Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'UNICEF et le PNUD.

30. Au cours des sixième et septième cycles de financement, le financement de six projets a été approuvé dans cette catégorie, représentant un total de 5,2 millions de dollars. Au cours du huitième cycle de financement, le Conseil consultatif et le Conseil d'administration ont accepté de suspendre la prise de décisions relatives à des propositions dans le domaine de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme jusqu'à ce que le cadre soit totalement mis au point. Le nombre total de projets dans ce domaine est actuellement de 27, et les budgets approuvés représentent un total de 42,6 millions de dollars.

E. Contrôle et évaluation

31. Le nombre de projets exécutés avec l'appui de la Fondation pour les Nations Unies augmente régulièrement. À la fin de 2000, le portefeuille de programmes comptait 168 projets d'un montant total de 326 millions de dollars, faisant intervenir 29 institutions spécialisées, fonds et programmes du système des Nations Unies, exécutés dans 112 pays. Tous ces projets en sont à différents stades d'exécution, certains étant proches de l'achèvement alors que d'autres viennent seulement d'être lancés. Le contrôle des activités en cours devient de plus en plus difficile, en particulier par rapport aux années antérieures lorsque l'accent était principalement mis sur la mise au point des cadres de programmes et des propositions de projets connexes.

32. La responsabilité du contrôle et de l'évaluation de chaque projet individuel incombe aux partenaires d'exécution concernés, alors que le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux est responsable de la collecte, de la compilation et de l'analyse des résultats². Les résultats sont évalués et des recommandations sont élaborées pour l'amélioration des cadres. L'obligation redditionnelle est toujours un élément nécessaire, mais elle l'est d'autant plus parce que ce partenariat est le premier du genre. L'importance de la visibilité et, lorsque c'est possible, de résultats mesurables, est encore renforcée par le fait que l'appui à ce partenariat a été limité à 10 ans.

33. En mars 2000, le Fonds et la Fondation ont mis au point une stratégie de contrôle et d'évaluation

conforme aux besoins du système des Nations Unies en matière d'obligation redditionnelle et des exigences d'établissement de rapport de la Fondation. Les principales tâches du Fonds incluent les éléments suivants : a) un examen semestriel du portefeuille de projets avec la Fondation; b) des examens périodiques du portefeuille avec les principaux partenaires d'exécution; c) l'identification des projets qui exigent un contrôle accru; d) la mise au point et la tenue à jour d'une base de données pour le contrôle des projets; et e) des visites sur le terrain par les responsables des questions financières et des programmes de la Fondation et du Fonds.

34. Six examens du portefeuille ont été effectués en 2000 avec les partenaires d'exécution. Plusieurs projets ont été retenus pour faire l'objet d'un examen et d'un suivi approfondis. Une base de données pilote conçue pour localiser les rapports et faciliter le suivi a été mise au point et sera encore améliorée en 2001. Par ailleurs, des fonctionnaires du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux se sont rendus en Afrique de l'Ouest et en Amérique latine pour examiner les progrès accomplis dans l'exécution des projets. Au cours du deuxième semestre de 2000, la Fondation et le Fonds ont procédé à un examen commun du portefeuille, en tenant compte du niveau actuel et du niveau projeté de projets, ainsi que du taux d'exécution des projets en cours. En 2001, en plus de l'examen et de l'analyse périodiques des rapports d'activité, le Fonds et la Fondation envisagent de procéder à six examens du portefeuille avec les partenaires d'exécution, d'effectuer des visites sur le terrain et d'évaluer les progrès des programmes-cadres, avec les partenaires d'exécution. Afin d'améliorer la création de nouveaux partenariats, les activités d'évaluation incluront les enseignements tirés et identifieront les projets et les domaines de programme qui peuvent être transposés. Par ailleurs, on s'efforcera de faire en sorte que les partenaires d'exécution soumettent des rapports d'activité (sur le programme et sur le financement) en temps voulu.

III. Créer des partenariats et diversifier les activités

35. Le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et la Fondation pour les Nations Unies coopèrent à l'instauration de nouvelles relations avec le secteur privé et d'autres fondations. Le rapport du

millénaire a suscité une recrudescence d'intérêt au sein de la société civile, notamment parmi les fondations et le secteur privé, pour ce qui est de la collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et l'appui à la réalisation de ses buts et objectifs. Les demandes de renseignements sur les activités de l'Organisation et les possibilités de coopération avec des organismes des Nations Unies émanant de l'extérieur sont fréquentes. En outre, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux est souvent appelé à partager les données d'expériences acquises dans le cadre de ses activités avec la Fondation pour les Nations Unies.

36. Le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux s'efforce également de soutenir les trois nouveaux partenariats mis en relief dans le rapport du millénaire : le Service des Nations Unies des technologies de l'information, le Health InterNetwork et « Premiers sur le terrain ». En outre, le Fonds collabore avec le secrétariat du Groupe consultatif de l'équipe spéciale sur les technologies de l'information et de la communication qui rassemble des hauts représentants des gouvernements, des donateurs, de l'industrie privée, des instituts de financement, des fondations et d'autres parties prenantes concernées en vue d'élaborer une stratégie à l'intention de l'Organisation des Nations Unies pour remédier au clivage numérique.

37. La participation du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux à plusieurs conférences et réunions, y compris au Forum africain du développement à Addis-Abeba, au « Trans-Mediterranean Civil Society Summit » à Lisbonne et à un atelier sur les partenariats avec la société civile à Stockholm, a facilité l'échange d'informations sur les activités réalisées en commun par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et la Fondation pour les Nations Unies, et a permis de mieux faire connaître ces nouvelles initiatives ainsi que les efforts déployés en général par l'ONU pour instaurer des partenariats.

IV. Cycles de financement

38. Trois cycles de financement ont été organisés en 2000, ce qui porte leur nombre total à huit, le premier ayant eu lieu en avril 1998.

Sixième cycle de financement

39. Pendant le sixième cycle de financement, le secrétariat du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux a reçu un total de 23 propositions de projet dont 11 ont été transmises au Conseil consultatif du Fonds, qui les a examinées à sa réunion du 24 février 2000. Toutes les propositions ont été approuvées par le Conseil consultatif qui les a soumises à l'examen du Conseil d'administration de la Fondation pour les Nations Unies. Le 23 mars, la Fondation a annoncé l'approbation des subventions de son sixième cycle de financement, d'un montant total de plus de 17 millions de dollars. Plus d'un tiers de ce montant a été affecté à des projets devant être mis en oeuvre par les équipes de pays des Nations Unies.

Septième cycle de financement

40. Pendant le septième cycle de financement, un total de 34 propositions de projet ont été examinées par le secrétariat du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et transmises au Conseil consultatif qui les a examinées à sa réunion du 22 juin 2000; 32 ont été approuvées par le Conseil qui les a soumises à l'examen du Conseil d'administration de la Fondation pour les Nations Unies. Le 24 juillet, la Fondation a annoncé l'approbation des subventions de son septième cycle de financement, d'un montant total d'environ 42 millions de dollars pour 29 projets intéressant 14 organismes des Nations Unies.

Huitième cycle de financement

41. Pendant le huitième cycle de financement, le secrétariat du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux a transmis 14 propositions de projet au Conseil consultatif du Fonds pour examen. Le 26 octobre 2000, le Conseil consultatif a approuvé 13 propositions pour examen par la Fondation pour les Nations Unies. Le 20 décembre, la Fondation pour les Nations Unies a approuvé ces projets, d'un montant total d'environ 16 millions de dollars, intéressant 10 organismes des Nations Unies et 4 équipes de pays des Nations Unies. Le total des financements de la Fondation pour les Nations Unies à la fin de l'année 2000, s'élevait à 326 millions de dollars dont 40 % ont été alloués à l'amélioration de la santé des enfants (128,3 millions de dollars); 25 % à des activités concernant les femmes et la population (84,5 millions de dollars); 19 % à l'environnement (60,8 millions de dollars); 13 % à des projets portant sur la paix, la sécu-

rité et les droits de l'homme (42,5 millions de dollars); et moins de 5 % à d'autres domaines (9,8 millions de dollars) (voir annexe).

42. En 2000, la Fondation pour les Nations Unies a également fourni une aide à un petit nombre de projets de renforcement des capacités institutionnelles ainsi que pour soutenir certaines des initiatives figurant dans le rapport du millénaire. Quatre projets représentant un budget total de 1,6 million de dollars ont été approuvés pour financement.

43. Deux cycles de financement sont prévus pour 2001, un en mars et un autre en novembre. Deux domaines de programmation seront examinés pour chaque cycle. Le cycle de mars accordera essentiellement la priorité d'une part à l'environnement et d'autre part à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme alors que celui de novembre examinera des propositions concernant l'amélioration de la santé des enfants et la population et les femmes.

V. Arrangements opérationnels et financiers

44. La Fondation pour les Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux ont participé à plusieurs réunions et séminaires conjoints en 2000 pour définir plus précisément les rôles et les responsabilités des deux organisations. Pour le programme ordinaire et l'élaboration de projets, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux communique avec les partenaires opérationnels grâce à des interlocuteurs qui s'assurent que les opérations sur le terrain sont coordonnées et que les activités d'établissement de rapports et autres obligations sont dûment honorées.

45. En réponse aux observations du Comité des commissaires aux comptes, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux a pris les mesures ci-après en 2000 pour réduire les délais de présentation des documents relatifs aux projets :

a) Le processus d'approbation et de signature du projet a été simplifié et la procédure en deux temps, à savoir la présentation de l'ébauche de projet puis celle des documents expliquant le projet en détail, a été remplacée par la présentation d'un seul document global;

b) Une clause d'extinction a été introduite, laquelle entre en vigueur dans les 60 jours suivant l'approbation du projet; le financement du projet sera annulé si les documents ne sont pas soumis pour signature au Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux dans les 120 jours suivant l'approbation par le Conseil.

Le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux continue de suivre régulièrement l'efficacité des activités de financement afin d'identifier d'autres mesures de rationalisation.

VI. Conclusions

46. L'action commune du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et de la Fondation pour les Nations Unies a sensiblement évolué au cours de la troisième année d'activité. Les programmes-cadres sur la santé des enfants, l'environnement et les femmes et la population sont bien avancés et chacun compte un certain nombre de projets en cours d'exécution. En outre, un nouveau domaine d'action privilégié a été identifié, à savoir la paix, la sécurité et les droits de l'homme, et un programme-cadre est en cours de préparation.

47. Le fait de privilégier les éléments nouveaux ainsi que la participation des organismes de la société civile a permis aux partenaires opérationnels de l'ONU d'élaborer de nouvelles initiatives qui n'auraient peut-être pas pu être lancées faute de ressources suffisantes. Un grand nombre des programmes actuellement exécutés sont facilement reproductibles.

48. En 2001, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux continuera de suivre la mise en oeuvre des projets. Le Fonds s'efforcera d'évaluer les résultats au fur et à mesure de leur publication et convoquera les groupes de programme-cadre concernés pour évaluer les progrès accomplis et identifier les possibilités d'amélioration. Le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux entreprendra également des études approfondies, notamment sur des questions multisectorielles pour renforcer les synergies et la complémentarité entre les programmes-cadres. En outre, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux poursuivra ses activités avec les partenaires opérationnels et le Groupe des Nations Unies pour le développement en ce qui concerne les propositions conjointes au niveau du terrain, conformément

aux bilans communs de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour le développement.

Notes

¹ Le Conseil consultatif du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux est présidé par le Sous-Secrétaire général et se compose de membres siégeant à titre individuel. Depuis la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, ces membres sont les suivants: Lincoln Chen, Vice-Président, Fondation Rockefeller; Joseph E. Connor, Secrétaire général adjoint à la gestion, ONU; Nitin Desai, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, ONU; Makarim Wibisono, Président du Conseil économique et social; Mary Oakes Smith, Directeur, région Afrique, Banque mondiale; Alexandru A. Niculescu, Président de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale; Franklin A. Thomas, Directeur du Groupe d'études de la Fondation Ford; et Amir A. Dossal (membre de droit), Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux.

² Conformément à l'accord conclu entre le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et la Fondation pour les Nations Unies, Inc., le Fonds a pour tâche de suivre le déroulement des projets et des activités financés par la Fondation et de lui faire rapport à ce sujet (A/53/700, annexe, art. 18).

Annexe

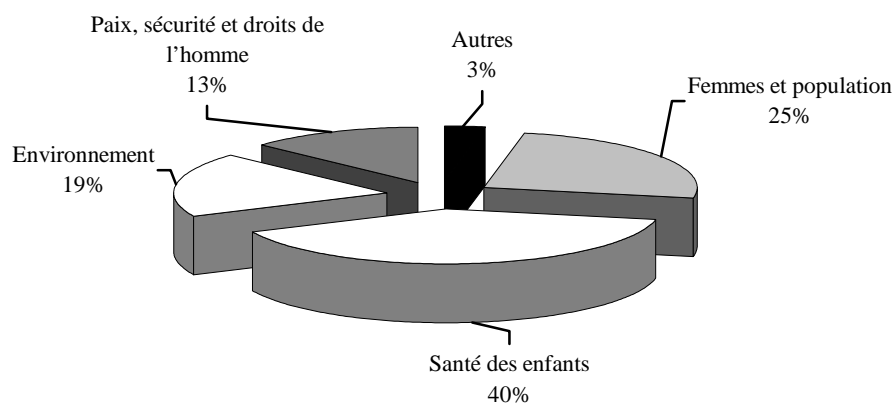
Projets financés par la Fondation pour les Nations Unies

Projets financés par programme-cadre

Programme-cadre	Projets approuvés par le Conseil au 31 décembre 1999		Projets approuvés par le Conseil en 2000		Total	
	Nombre de projets	Montant (en dollars É.-U.)	Nombre de projets	Montant (en dollars É.-U.)	Nombre de projets	Montant (en dollars É.-U.)
Santé des enfants	31	119 718 760	5	8 574 000	36	128 292 760
Population et femmes	28	41 990 652	24	42 476 106	52	84 466 758
Environnement	29	44 082 988	14	16 738 138	43	60 821 126
Paix, sécurité et droits de l'homme	21	37 381 707	6	5 190 300	27	42 572 007
Autres	4	8 240 000	4	1 581 500	8	9 821 500
Total	113	251 414 107	53	74 560 044	166	325 974 151

Répartition des projets par thème

Total au 31 décembre 2000 : 166 projets; montant : 326 millions de dollars; 33 organismes des Nations Unies^a



^a Le terme « organismes » comprend les institutions, les fonds et les programmes des Nations Unies ainsi que les départements.